

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e me.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deumouges, rue Lepelletier, 5.
Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.
Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 3 octobre 1840.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)
(Par voie extraordinaire.)

A bord de la *Princesse-Charlotte*, venant de Beyrouth, le 19 septembre.

Nous arrivâmes ici le 11 et fîmes nos préparatifs pour une attaque immédiate contre la ville et les forts de la côte. Les troupes de marine furent débarquées par les bateaux à vapeur, sous le commandement du capitaine Napier, du *Powellfull*, et l'affaire commença sur-le-champ avec vigueur. La *Princesse-Charlotte*, le *Gange* et le *Billorophon* ouvrirent un feu meurtrier contre la ville de Beyrouth, qui, dans le court espace de deux heures, ne présentait qu'un monceau de ruines fumantes. Pendant ce temps les troupes de la marine n'étaient pas restées oisives; elles ont, avec l'assistance des autres vaisseaux, planté le pavillon britannique sur les forts de la côte.

Notre perte est peu de chose vu le nombre des hommes engagés. Elle est de 6 hommes tués et 16 blessés; 4 sont morts depuis des suites de leurs blessures. Nous n'avons perdu aucun officier. Le lieutenant Adair du *Benbow* et le lieutenant Cliford du *Cyclope* ont été blessés. Le *Prométhée*, bateau à vapeur, a porté à Malte cinq blessés et trois officiers malades.

Les détonations de l'artillerie étaient épouvantables, et ses effets ont été réellement affreux. Ibrahim-Pacha est à deux heures de marche de nos postes avancés, attendant des renforts; mais alors nous serons sur la route de Saint-Jean-d'Acre. Les Albanais désertent de l'armée du pacha, les Druses prennent les armes.

Nous sommes maintenant environ 11,000 hommes à terre; le nombre des Egyptiens morts dépasse 4,000 hommes.

Les consuls anglais, prussien, russe et autrichien ont quitté, le 23, Alexandrie. Les Druses se sont réunis au nombre de sept mille, sous les ordres de l'émir Abd-Allah.

Ce que l'on vient de lire est extrait du *Malla-Times*, journal anglais.

Voici maintenant comment la plupart de ces faits sont racontés par nos correspondants d'Alexandrie.

Ceux-ci ont été réellement informés du débarquement que les Anglais ont opéré en Syrie, aux environs de Beyrouth; ils évaluent à 1,500 les troupes anglaises qui l'ont exécuté. On savait aussi à Alexandrie que la flotte anglaise n'avait cessé de lancer des obus pour écarter les troupes égyptiennes, et que Beyrouth avait horriblement souffert d'un bombardement de deux heures.

Le *Prométhée* a ramené des blessés de Beyrouth, et le bruit s'est répandu dans Alexandrie que les troupes débarquées ont souffert considérablement, car une division égyptienne les aurait battues. Les populations druses et syriennes ne se sont nullement soulevées, elles montrent au contraire un vif désir de repousser l'invasion étrangère.

Caïpha a été aussi bombardée. On assure que les Russes marchent sur Constantinople.

MALTE, le 27 septembre 1840. — Le paquebot anglais *Le Prométhée*, qui a quitté Beyrouth le 20 et Alexandrie le 23, est arrivé ce matin et a été suivi quelques heures après du bateau à vapeur *l'Oriental*, parti d'Alexandrie un jour plus tard. Les nouvelles que

La jolie fille de Batz.

(Suite et fin.)

II.

Jean se rendit à Nantes, comptant sur les ressources que lui offrait l'activité commerciale de cette riche cité; c'était là qu'il avait résolu de faire fortune, comme il avait dit à Marie. Courageux, persévérant comme le sont en général tous les Bretons, il se mit à marcher d'un pas ferme vers le but, sans se tourmenter l'esprit par le calcul de son éloignement. D'abord il fut accueilli sur le port, et on l'employa aux travaux de débarquement; remarqué bientôt par son zèle et sa bonne conduite, il fut admis chez un négociant-armateur, pour y faire le service journalier d'homme de peine. Les soirées et les dimanches de quelques mois lui suffirent pour apprendre à lire, à écrire et à compter; alors il monta en grade et devint garçon de caisse. Dans le chemin de la fortune, il n'y a d'épineux que l'entrée; plus on avance, plus le terrain se présente facile et rapide. Toutefois, l'ambition de Jean ne s'accrut point en raison de ses succès, et sa résolution constante fut de s'arrêter le jour où il pourrait aller jeter sur la table du père de Marie quelques sacs d'écus, et lui dire : Voyez, est-ce là votre compte ?

Trois années s'étaient écoulées; les économies de Jean grossissaient, avec lenteur pourtant, au gré de son impatience. Son chef eut besoin d'envoyer un homme de confiance aux colonies; c'était un voyage de deux ans à faire; mais, à son retour, Jean posséderait la somme tant désirée et au-delà; il se décida et partit.

Que faisait Marie cependant? Poursuivie plus que jamais par une foule de prétendants, persécutée par son père qui la pressait de fixer son choix, elle ferma l'oreille à toutes les sollicitations, ne céda point aux menaces paternelles et demeura fidèle à son serment, consolant ses ennuis par la lecture qu'elle se faisait faire des lettres de Jean. Mais, après le départ de celui-ci pour les colonies, il n'y eut plus de lettres, et à tous les tourments qui assaillaient le cœur de la pauvre fille vinrent se joindre les plus cruelles inquiétudes sur le sort de son bien-aimé.

Un matin que Marie était sortie dès le point du jour pour se rendre à un village voisin, à peine avait-elle fait quelques pas qu'elle vit une nuée de corbeaux planer au-dessus de sa tête. Un peu plus loin, elle entendit les cris aigus de l'orfraie; puis une pie la suivit en

ces deux steamers ont apportées sont du plus haut intérêt, et ont produit ici une très-grande sensation. Nous savions depuis deux jours que le sultan avait prononcé la déchéance de Méhémet-Ali comme vice-roi d'Egypte; aujourd'hui nous avons appris qu'après en avoir fait la signification au pacha, les quatre consuls des puissances alliées ont amené leurs pavillons et se sont retirés à bord du bateau à vapeur autrichien *le Ferdinand*. Nous avons enfin simultanément été informés de la prise de Beyrouth après cinq heures de combat; mais cette ville n'est plus qu'un monceau de cendres.

Je ne doute point que vos correspondances d'Alexandrie ne vous portent tous les détails de ces graves événements, et je me borne à l'annonce pure et simple des faits sans aborder les épisodes de la double attaque de Beyrouth et de Dgébaïl, c'est-à-dire sans vous parler des prouesses du commodore Napier, des déflections qui commencent déjà à diminuer l'armée d'Ibrahim et de toutes les nouvelles que les Anglais répandent ici. Ce qui paraît le plus certain, au milieu de l'enthousiasme de nos ex-alliés, c'est que, si la prise de Beyrouth a réussi, la tentative sur Dgébaïl n'a pas été aussi heureuse. Les soldats de la quadruple alliance occupent les hauteurs qui environnent Beyrouth; ils sont au nombre de 9,000 hommes, y compris, bien entendu, les troupes turques qui ont été débarquées. Soliman-Pacha s'est retiré à très-peu de distance, puisque l'on peut voir ses postes avancés du camp anglais.

Les amiraux anglais emploient tous les moyens en leur pouvoir pour atteindre le but que s'est proposé lord Palmerston; mais ils ne font que dévaster, et, il faut le dire sans exagération, en vrais barbares. L'hôpital de Beyrouth avait cru être épargné en arborant le pavillon noir; mais on a semblé tirer avec plus d'acharnement sur cet hospice qui a été détruit. Ce n'est pas le moment d'aborder les détails; mais il est de plus en plus constant que l'intervention européenne en Syrie, basée sur de tels moyens, excite chez tous les musulmans une indignation que l'on ne saurait décrire.

REVUE DE LA SEMAINE.

La révolution espagnole poursuit sa marche; de nouvelles adhésions à la junte de Madrid sont arrivées de plusieurs points, et dans quelques semaines le concours des provinces sera à peu près unanime. La junte n'a pas commis la faute de se jeter en aveugle entre les bras d'Espartero, dont sans doute elle ne suspecte pas les intentions, mais dont elle veut obtenir des sûretés. Avant de se rallier, elle a voulu connaître ses vues, ses desseins, ses pensées d'avenir, la marche politique qu'il se propose de suivre. Il y a trop d'exemples de révolutions triomphantes trompées par les hommes qu'elles avaient mis à leur tête pour que l'on ne comprenne pas la défiance, ou du moins la juste réserve de la junte. Si Espartero accepte les conditions populaires, le concours du peuple ne lui fera pas défaut; s'il les refuse, le peuple poursuivra son œuvre. Un membre de la junte a été envoyé vers le général pour s'entendre avec lui. Quelle que soit la réponse de l'homme que le peuple de Barcelone portait naguère en triomphe, et que la reine accepte comme dernière ressource, la liberté ne saurait périr. La garde nationale n'est pas disposée à mettre bas les armes si la junte ne se déclare pas satisfaite, et l'attitude que prend l'armée pourrait bien vite compromettre Espartero s'il trompait les espérances des amis de la liberté.

Les provinces basques ont seules résisté à l'entraînement général et n'ont pas voulu séparer la cause de leurs fueros de la cause de la monarchie. C'est là sans doute une ressource pour la reine, si la suite des événements la forçait à chercher un asile dans quelque province qui n'eût pas re-

lagaçant et volant d'arbre en arbre. Effrayée par tous ces présages de mort, respirant avec peine et sentant sa poitrine près de se rompre sous les violentes pulsations de son cœur, elle fut obligée de s'arrêter et de s'asseoir sur une pierre. Au même instant passa une vieille femme, la plus renommée des sorcières du canton, qui, du plus loin qu'elle aperçut Marie, lui cria :

— Veux-tu, la jolie fille, que je te dise ta bonne aventure ?

— Oh ! vite, explique-moi ce qui m'arrive, répondit Marie l'esprit frappé d'une paille rencontre dans un tel moment.

Et elle parla à la vieille de la nuée de corbeaux, des cris de l'orfraie, de la pie qui l'avait agacée, et elle lui raconta son amour pour Jean, le voyage de Jean, les craintes qui la tourmentaient.

Et la vieille, prenant un air grave et solennel, lui dit :

— La jolie fille, il faut aller trouver ton curé et lui payer trois messes pour le repos de l'âme de ton amoureux.

Mais, rencontrant le regard brillant de la sorcière qui cherchait à se donner l'air d'une inspirée, elle se retourna en jetant un cri, se mit à fuir comme poursuivie par une vision, rentra éperdue chez son père, où elle ne put, au milieu des sanglots qui l'étouffaient, prononcer que ces mots :

— Il est mort !... il est mort !

A cette fatale journée succédèrent pour Marie bien des jours de désespoir et de larmes.

Mais le ciel, — est-ce bienveillance ? est-ce ironie ? — a mis dans notre âme moins d'aliment pour le regret que pour l'espérance.

Un an après, soit que la douleur fût usée, soit qu'il lui fût impossible de résister aux instances de son père, Marie avait consenti à prendre pour époux un gros cultivateur qui, s'il n'était pas de la première jeunesse, avait du moins l'avantage d'apporter justement le nombre exigé de perches de terre et de couples de bœufs.

Le jour des noces était arrivé. Marie, parée de la couronne de clinquant, du bouquet virginal et de la ceinture de soie à fleurs d'or, nommée *livrée*, qu'une femme porte seulement ce jour-là, Marie, pâle, abattue, et les lèvres contractées plutôt qu'elles n'étaient épanouies par un sourire de triste résignation, venait d'être amenée au milieu de ses compagnes qui l'attendaient dans l'aire pratiquée devant la porte de sa maison. A son aspect, un murmure d'inquiétude s'éleva parmi les garçons rangés à quelque distance, et le futur lui-même parut vivement affecté.

connu le gouvernement de la junte; mais c'est en même temps une rude leçon. Les provinces basques ont défendu la cause de don Carlos l'absolu, à la condition de conserver leurs franchises; don Carlos tombé, elles défendront Isabelle la constitutionnelle, toujours à la même condition; ce qui prouve qu'elles ne tiennent ni aux souverains, ni aux formes gouvernementales, mais seulement à leurs franchises, et qu'elles prendraient les armes pour les défendre contre quiconque les menacerait. Ce n'est pas avec de tels éléments que la régente peut triompher.

Quand l'opinion publique se prononce en France pour le triomphe de la liberté en Espagne, les journaux espagnols qui ont suivi le mouvement insurrectionnel, qui ont reconnu les junte, se montrent aujourd'hui hostiles à la France; nous leur semblons des ennemis que la révolution doit redouter. Ainsi notre gouvernement recueille le fruit de ses tergiversations. Tout en recevant sur son territoire trente mille carlistes qui pouvaient, non pas espérer de triomphe, mais causer encore de sérieux embarras, il ne gagne pas même la reconnaissance d'un pays auquel il aide puissamment à mettre fin aux horreurs de la guerre civile.

A qui la faute de cette situation? Sans doute c'est au gouvernement français qui n'a rien su faire avec franchise, qui a tergiversé, qui a marché d'un pied et reculé de l'autre. Sans doute aussi les intrigues de l'Angleterre ne sont pas étrangères à cette haine dont la France est l'objet; elle l'a fomentée, elle en a soufflé le feu. Mais précisément parce que nous avons en Espagne cette éternelle rivale à redouter, devons-nous marcher avec une sincérité qui ne permet pas de suspecter les intentions.

Le pays est dans l'attente des événements d'Orient, et la curiosité publique est ballottée entre les nouvelles les plus contradictoires. Chaque jour s'efforce de donner un démenti à ce qui a été dit la veille, comme si les démentis pouvaient empêcher les événements préparés depuis long-temps de suivre leurs cours, comme s'ils pouvaient dépendre de la maladie d'un homme, de la mauvaise humeur d'un autre.

Peut-être ne dépend-il pas davantage du sultan que du pacha d'arrêter aujourd'hui la guerre. Il y a autour d'eux, en dehors d'eux, des volontés qui les poussent, les entraînent, les contraignent à cette guerre fatale qui perdra l'un des deux et laissera aux mains de l'ambitieuse Russie, de l'adroite Angleterre, des gages qu'il sera difficile de leur arracher un jour.

Peut-on raisonnablement croire encore à la paix? comme si la politique russe, constamment la même depuis Catherine, pouvait changer au moment de toucher à son but, de s'asseoir enfin sur cette Constantinople, objet de tant de convoitises !

Comme si l'ambition de l'Angleterre pouvait être satisfaite tant que le pacha aura un pied en Syrie! comme si la puissance égyptienne qui s'étend, se fortifie en s'appuyant au génie européen, pouvait tout-à-coup s'annihiler, s'effacer et donner sans tribut à l'Angleterre les routes qu'elle envie !

Comme si l'on pouvait aujourd'hui si facilement briser ce traité de Londres dont les secrètes pensées apparaissent; qui n'a pas été fait pour arrêter l'ambition du pacha, et seulement pour les éventualités d'une guerre que cette ambition

Il se fit un grand silence. Une jeune fille s'avança vers la fiancée et lui chanta en patois, interrompue de temps à autre par les assistants qui reprenaient en chœur, une longue chanson destinée à lui faire la peinture assez naïve et peu séduisante du sort qui attend la nouvelle mariée dans son nouveau ménage.

Au moment où la jeune fille chantait :

« Tu quittes une famille qui t'aime pour un mari qui ne t'aimera peut-être pas; tes gaies et folâtres compagnes pour la triste solitude du ménage; le doux chant du rossignol pour le terrible cri de l'orfraie! »

A ce moment, un jeune homme au visage couvert de sueur et de poussière, qu'on n'avait pas encore aperçu, parut tout-à-coup auprès de la chanteuse et lui dit :

— Ajoute, jeune fille, que la parjure ne sera jamais heureuse, car elle est maudite de Dieu et des hommes.

Puis il se plaça devant Marie, la regardant fixement sans rien dire.

— L'ombre de Jean ! s'écria-t-elle, et elle tomba évanouie.

Tous les assistants se signèrent; un seul se trouva qui fut assez hardi pour porter secours à Marie et la rentrer dans la maison de son père.

Quant il revint, l'auteur de tout ce trouble avait disparu.

Les gens de la noce se séparèrent tremblants et causant bas.

— C'était le grand lutin *Louis Courtois*, disaient les uns.

— C'était bien le diable en personne, disaient les autres, qui venait réclamer une âme qu'elle n'était plus libre de donner à un mari.

Et le futur se retira, heureux qu'une intervention, quelle qu'elle fût, l'eût empêché à temps d'épouser une fille damnée de son vivant.

III.

A quelques mois de là, la mère de Jean Caillé était assise un matin devant la porte de sa maison; ses doigts avaient abandonné le fil qui, de sa quenouille, devait aller se rouler autour du fuseau, et son pied demeurait immobile sur la pédale de son rouet; elle adressait mentalement une prière au ciel pour son fils.

Une fille passait, portant au bras un petit paquet entouré d'un mouchoir; ses yeux ternes, la pâleur de son teint, ses lèvres décolorées, l'expression mélancolique de sa physionomie, inspiraient tout d'abord la pitié; c'était sur son visage comme un reflet des souffrances de son âme, et pourtant elle paraissait belle encore.

pourrait faire éclater, mais dans le but arrêté par l'Angleterre de jeter sa route de l'Orient à travers les contrées occupées par le pacha, de se créer des positions militaires, des boulevards d'où elle combattrait un jour cette même Russie à laquelle elle jette aujourd'hui, dans l'intérêt de son ambition personnelle, cette Constantinople si enviée !

Comme si les armées réunies pouvaient l'être vainement ! Comme si l'ambition se taisait précisément au jour où elle se croit forte et en état de satisfaire ses desirs ! Comme si l'alliance de la Prusse et de l'Autriche était à tout jamais tellement assurée, qu'on n'eût pas besoin de profiter aujourd'hui de leur bon vouloir ? Comme si l'on pouvait se présenter une époque où la France eût trahi les vœux et les sympathies de plus de peuples, où par conséquent elle dût raisonnablement compter sur moins d'alliances !

Ce n'est pas en vain que l'empereur de Russie a rassemblé la nombreuse armée au milieu de laquelle il se trouve aujourd'hui. Ce n'est pas en vain que deux flottes sillonnent deux mers opposées ; que l'une, mouillée dans la mer Noire, à Sébastopol, attend un signal pour s'élancer de la pointe de la Crimée, se laisser aller aux courants et dériver sur Constantinople ; que l'autre, partie de Cronstadt, le point le plus opposé de l'empire, dans la mer de Finlande, se destine à la Méditerranée, pour pénétrer de là dans la mer de Marmara ; ce n'est pas en vain que deux flottes russes voudraient ainsi bloquer Constantinople par l'Asie et par l'Europe !

Et, en effet, au moment où nous venons d'écrire ces lignes, la nouvelle nous arrive du commencement des hostilités ; la flotte anglaise a bombardé Beyrouth, la guerre n'est plus douteuse.

Et pendant que les événements marchent ainsi, pendant que la Russie et l'Angleterre se préparent à disposer de l'Orient, l'héritier de l'empereur qui fut le plus grand ennemi de l'Angleterre et de la Russie, qui lutta contre elles avec tant de gloire et long-temps avec tant de succès, qui voulait aussi avoir sa part de cet empire qui vacille toujours, son neveu vient s'asseoir sur le banc des accusés de la cour des pairs. Il est là, tombé de toute la hauteur de l'empire, deux fois trompé par la fortune, dans des entreprises ridicules ; il est là, revendiquant par vanité son nom de prince qu'on lui donne par orgueil, étalant misérablement les plans sans portée avec lesquels il comptait révolutionner la France ; il est là comme les enfants du peuple que la cour des pairs a déjà jugés. — Puissance, grandeur des rois, que signifiez-vous donc aujourd'hui ! que représentez-vous, si ce n'est la force passagère ! sur quel principe vous pouvez-vous appuyer, si ce n'est sur celui du succès, sur celui du triomphe ! Qu'il y ait-il de fixe, d'immuable dans les diverses formules employées pour asseoir les trônes, dans les phases successives où la société passe tour à tour ? Quel drapeau n'a pas été abattu ! droit divin, constitutions, qui ne vous a pas foulés aux pieds !

L'héritier de cinquante rois, le représentant du droit divin eache son existence dans un bourg d'Allemagne, épiant l'instant où les malheurs de la patrie lui permettraient de s'élancer sur la terre de France, pour ressaisir un sceptre, au risque de l'ensanglantement. Le représentant du régime impérial, l'héritier des constitutions de l'empire est assis sur le banc des accusés devant la chambre des pairs, asile donné au sénat institué par son oncle ; et l'héritier présomptif du trône élevé sur les barricades de juillet aurait pu venir s'asseoir comme juge en face de ceux qui voulaient briser ses espérances.

Grandeur proscrite dans un petit coin de l'Allemagne où nul ne s'informe de vous, où nul ne songe à vous, où quelques amis fidèles au malheur essaient en vain de créer autour de vous l'ombre d'une cour, où l'on vous égare sur les vœux et les sentiments de la France, où la courtoisie vous donne le nom de majesté ; grandeur tombée d'un navire dans une prison, qui avez été trompée, égarée sur la volonté du pays, qui avez pu voir par deux fois combien est faible la puissance des souvenirs ; grandeur seule debout des trois, qui chaque matin regardez le télégraphe pour savoir s'il ne vous est pas venu un nouveau prétendant, c'est-à-dire un nouvel ennemi ; grandeur tant de fois déjà

Ses souliers poudreux attestaient qu'elle venait de faire une longue route.

— Dieu me pardonne ! c'est Marie ! s'écria la vieille, dont le regard tomba sur la voyageuse.

Marie s'approcha, se mit à genoux et dit :

— Ne me repoussez pas, laissez-moi pleurer avec vous, et demandez à Dieu, dans vos prières, qu'il me délivre du sort qui a été jeté sur moi.

— Tu es bien coupable, Marie, car tu as trahi le serment que tu avais fait à mon fils, tu lui as mis le désespoir dans le cœur, et le malheureux a délaissé sa pauvre mère !

Marie la regarda, interdite ; la vieille continua :

— Il revenait si joyeux d'avoir fait une petite fortune pour te la donner ! Il avait pris si gaiement le chemin de Batz pour aller te dire : Marie, me voici, je suis aussi riche que ton père, à présent nous pouvons être unis... Et il t'a trouvée en habits de noces, et le fiancé ne t'était pas lui !...

— Seigneur mon Dieu ! ce n'était donc pas une vision ! Jean n'est pas mort. O bonne mère ! ne me trompez-vous pas ?

— Hélas ! il n'y a que Dieu qui sache ce qu'il est maintenant ; car Jean était à peine revenu de Batz qu'il me dit : « Marie m'a trahi, ma mère ! Adieu, gardez cet argent ; moi, je n'ai plus besoin de rien... » Malgré mes larmes, il s'enfuit ; huit jours après, je n'ai point reçu de ses nouvelles.

— Nous le reverrons ! s'écria Marie, dont les yeux soudain rayonnèrent d'espérance.

Puis, quand elle eut raconté sa rencontre avec la sorcière, les persécutions auxquelles lui avait fallu céder, l'apparition de Jean et la rupture de son mariage, elle ajouta :

— Vous ne sauriez croire combien de tourments et de douleurs ont abreuvé ma vie depuis ce cruel événement. J'étais devenue dans le pays un objet d'effroi ; chacun fuyait à mon approche ; on ne m'appelait que la maudite ; mon père lui-même me regardait avec horreur et je ne mangeais plus à sa table. Oh ! j'ai bien souvent appelé la mort à mon secours, et plus d'une fois le malin esprit m'a tentée quand, pour me livrer tout entière à ma tristesse, j'allais m'asseoir sur les rochers qui bordent la mer. Mais, je le vois à présent, la Sainte-Vierge veillait sur moi ; c'est elle qui m'a inspiré la pensée de quitter Batz et de venir auprès de vous

disputée sur les barricades où vous êtes née, dites-nous, quand vous êtes toutes trois aux prises, ce que vous signifiez pour l'avenir du monde !

K.

AFFAIRE DE COURLANS.

En donnant dans notre numéro d'hier le texte de l'arrêt rendu par la cour d'assises du Doubs, nous avons omis de mentionner la condamnation prononcée contre F. Salins.

Cet accusé a été condamné à six mois d'emprisonnement.

« L'issue de ce procès, dit l'*Impartial de Besançon*, a concilié les exigences de la justice avec celles de l'humanité. » Nous ne saurions partager l'optimisme de cette feuille ; les condamnations prononcées sont à notre sens la plus sévère interprétation qui pût ressortir du verdict du jury.

« La justice, dit encore l'organe de la préfecture du Doubs, a frappé surtout les intentions criminelles et les actes coupables. » Sans doute les dévastations commises au château de Courlans sont des actes coupables, il n'y saurait avoir là de doute et de conteste pour personne ; et il a bien fallu réprimer le mal que l'on n'avait su prévenir, et couvrir ainsi la coupable imprévoyance et l'inqualifiable inertie des autorités municipales et administratives de Lons-le-Saunier.

Ce que l'on entend par intentions criminelles, nous ne le savons et nous voudrions que l'*Impartial* nous l'apprenne.

Parmi ces quarante-deux accusés soumis pendant sept mois entiers aux rigueurs de la prison préventive, livrés avec leurs familles aux tortures et à la consommation de la misère, en est-il donc un seul qui eût rêvé de crime la veille de l'attentat commis sur la propriété de M. de Vanoy ?

Otez ce fait de l'enchâssement inouï, de l'accaparement absolu d'une denrée qui forme presque toute la nourriture des classes pauvres, et vos accusateurs n'auraient pas eu à choisir quarante-deux suspects parmi les douze cents habitants d'une ville éminemment paisible, qui ont fait, comme on l'a dit avec ironie, la révolution des pommes de terre ; et la justice ne se fût point trouvée dans la déplorable nécessité de retrancher d'entre les gens honnêtes sept malheureuses victimes des odieuses spéculations qui bravent avec la loi sociale les lois non moins sacrées de l'humanité ; et vous ne seriez pas chargés de la malédiction des trente-cinq familles que l'accusation avait marquées pour servir de pâture à ses insatiables appétits, et à qui, du moins, le jury est venu rendre l'honneur.

Il est un droit supérieur à tous les droits possibles, pour les individus comme pour les populations : c'est le droit de vivre. Eh bien ! ce droit avait été odieusement violé en face de la population de Lons-le-Saunier, au nom et pour le plus grand bien de la liberté commerciale.

Le désordre reproché aux accusés, a dit l'un des défenseurs, M^e Comte, a été provoqué par un premier désordre. Les populations ont le droit de vivre ; des magistrats sont institués pour assurer l'exercice de ce droit. Ces magistrats n'accomplissent pas le devoir qui leur est imposé, quand les subsistances qui empêchent de mourir la famille du pauvre sont l'objet des spéculations de monopoleurs odieux. Si les exactions de ces hommes sont encouragées, tolérées, approuvées par ceux qui doivent les réprimer, les masses qui souffrent font un appel à la violence, et la violence, messieurs, enfante la tempête.

Il faut reconnaître, a dit M^e Oudet, qu'il y a dans notre législation une lacune qui doit être remplie ; que si la loi doit protéger la propriété et la liberté du commerce, elle doit aussi, et avant tout, assurer à l'homme qui n'a pour toute fortune que son intelligence et son travail les moyens de subsistance nécessaires pour faire valoir ce travail et cette intelligence.

Il a fallu, a dit M^e Mandheux dans une brillante et chaleureuse plaidoirie, il a fallu que la population de Lons-le-Saunier, ordinairement si calme, si douce, j'allais dire si débonnaire, sentit sa sécurité bien menacée, son existence bien compromise, pour concevoir l'idée d'une émeute et oublier le respect dont elle environne les magistrats et les autorités qui la gouvernent.

C'est que, voyez-vous, Messieurs, lorsque les mots d'accaparement et de famine sont jetés tout à-coup au sein d'une population, quand la spéculation s'exerce impunément sur la subsistance du peuple, quand le riche menace le pauvre dans les éléments les plus nécessaires à sa vie, quand le fils commence à craindre pour l'existence de son vieux père, quand la mère de famille voit manquer le pain destiné à ses pauvres enfants... oh ! alors l'imagination s'exalte, les

chercher la consolation et l'espoir.

De ce jour, Marie ne quitta plus la mère de Jean ; douce, prévenante, soumise, elle l'entoura de soins si tendres que la bonne vieille ne trouvait plus la force de lui adresser un seul reproche. Quand le soir, devant l'âtre, elles parlaient toutes deux de Jean, c'était Marie qui s'accusait elle-même de tout le mal, et c'était la pauvre mère qui disait :

— Ta faute, mon enfant, est encore moins grande que la sienne, car il devait mettre moins de précipitation et l'entendre avant de partir ; nous serions tous heureux aujourd'hui.

Cependant cette guerre cruelle, ou plutôt cette longue suite d'assassinats qui désola l'Ouest de la France, la chouannerie se réveillait dans un grand nombre de communes de la Bretagne : des bandes s'organisaient, puis se disséminaient, ennemi invisible, contre lequel vingt mille soldats marchaient toujours et dans toutes les directions, sans le rencontrer nulle part. C'était à chaque instant un coup de fusil parti d'une haie ou de la meurtrière d'une grange, et quand la troupe, furieuse d'être ainsi tirillée, se répandait avec imprécations dans la grange ou derrière la haie, il n'y avait plus rien. Mais malheur aux soldats que l'on envoyait trop loin en éclaireurs ou que la fatigue retenait en arrière du régiment pendant la marche ! Les bandes alors devenaient visibles, et vingt sabres se disputaient à qui plongerait le plus avant dans le corps du bleu.

Le village qu'habitait la mère Caillé n'était, pour ainsi dire, peuplé que de chouans ; on peut juger quelles angoisses déchiraient le cœur de la pauvre femme et celui de Marie, lorsqu'elles pensaient, et cela leur arrivait à chaque instant du jour, que Jean peut-être se trouvait parmi les combattants, angoisses d'autant plus cruelles qu'il ne leur était pas permis de les manifester en présence de leurs voisins qui les auraient accablées de malédictions ; elles se cachaient pour prier le ciel de conserver les jours de celui qui leur était si cher.

Un soir que Marie, restée seule dans la chaumière, attendait avec anxiété le retour de la mère Caillé, elle entendit heurter violemment à la porte ; à peine l'eut-elle ouverte qu'un soldat entra, la ferma précipitamment, et s'écria :

— Sauvez-moi !... Il y a toute une bande à ma poursuite !

Et comme il se retournait vers la jeune fille, ce furent deux exclamations qui partirent en même temps :

têtes s'échauffent, la raison se perd, on ne croit pas commettre un crime ; mais on est le vengeur du pauvre, on s'investit de la sainte mission de châtier le spoliateur, et l'on regarde les excès les plus coupables comme des actes de justice populaire ; alors la justice est méconnue, la loi violée, la force publique impuissante, et les baïonnettes des soldats ploient devant les poitrines affamées.

Et maintenant que ce procès est terminé, que les portes de la prison se sont ouvertes pour les uns et refermées sur les autres, les graves enseignements de cette triste affaire seront oubliés et méprisés !

Alors qu'il s'agit d'organiser le travail, ce sont des bastilles que l'on construit ; lorsque les populations menacées de famine se révoltent, nos gouvernants croisent la baïonnette, et si la baïonnette est vaincue, les tribunaux lui viennent en aide et frappent, et l'on ne se souvient plus qu'il y a quelque chose à faire que le jour où une nouvelle crise a éclaté.

Une baisse de plus de deux francs a encore eu lieu sur les fonds publics. Cette baisse a été le résultat de bruits que des spéculateurs ont fait courir sur les résolutions qui auraient été arrêtées à Londres dans le conseil des ministres qui y était convoqué pour lundi dernier. Deux journaux ministériels, le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, nous apprennent ce matin que, quatre membres du cabinet ne se trouvant pas rendus à Londres le jour fixé, et la décision qui doit être prise intéressant la responsabilité de tous et de chacun, la réunion a été remise à aujourd'hui 1^{er} octobre.

Il est probable toutefois que les ministres qui se sont trouvés rassemblés lundi dernier auront, sans pour cela prendre aucune résolution, conversé entre eux sur l'objet de leur réunion, car le *Journal des Débats*, qui ne se risque que très-rarement à avancer une nouvelle hasardée, dit ce matin, à propos des bruits qui ont couru dans la soirée d'hier :

On disait que dans ce conseil, qui avait duré plus de cinq heures, il avait été décidé que les nouvelles propositions de Mehmet-Ali à la Porte ne changeaient rien à l'état de la question ; que le traité du 15 juillet recevrait son exécution pleine et entière, et même que l'amiral Stopford serait réprimandé pour n'avoir pas agi déjà avec plus de célérité. Toutefois, comme lord Lansdown et lord Clarendon, membres influents du cabinet, et connus par leurs sympathies pour la France, n'avaient pas pu assister à ce conseil, on s'était ajourné à jeudi prochain, afin qu'une décision définitive pût être prise en présence de tous les ministres de la Grande-Bretagne.

Les journaux anglais étaient attendus aujourd'hui avec une certaine impatience, car on supposait qu'ils contiendraient quelques détails sur les causes qui avaient pu motiver la réunion du cabinet. Il n'en est rien, et il pourrait se faire que la cause donnée à cette réunion ne fût au fond qu'une mystification inventée par quelques spéculateurs. Le *Courier* dit que le conseil qui a eu lieu le 28 avait pour objet de s'occuper d'une nouvelle prorogation du parlement.

Le *Globe*, de son côté, contient ce qui suit :

Les fonds avaient d'abord éprouvé des fluctuations, la nouvelle s'étant répandue que les délibérations du conseil avaient eu probablement pour objet la question d'Orient et les concessions partielles de Mehmet-Ali. Cette opinion a été reconnue erronée, et les fonds ont repris leur allure ordinaire.

A Paris, il y a des spéculateurs qui ont gagné des sommes énormes avec cette fausse nouvelle. Que devient donc l'enquête ordonnée sur les tripotages de bourse au mois d'août dernier ?

Chronique Lyonnaise.

Le 27 septembre dernier, à une heure après midi, le nommé Vermorel, âgé de 44 ans, fabricant de chandelles, à la Croix-Rousse, a tenté de se suicider en se précipitant dans la Saône près le cours Rambaud. M. Perrot, employé de l'octroi, s'est jeté de suite à la nage et l'a ramené sain et sauf. Nous ne saurions donner trop d'éloges à la conduite du sieur Perrot, qui a failli être victime de son dévouement.

— Hier est descendu de Vaise un bateau qui est venu s'amarrer au pont Seguin, et qui renferme un assez grand nombre d'appareils fort curieux, dus à M. Favre (Pierre), et qui doivent servir à des expériences sur la Saône. Ces appareils sont : un ballon hydraulique propre à rechercher dans l'eau

— Jean !...

— Marie !...

Oubliant tout alors, les deux amants se mirent à s'expliquer comme s'ils n'avaient été menacés d'aucun danger. Ils étaient tombés dans les bras l'un de l'autre, lorsque la porte s'ébranla sous des coups redoublés et que mille cris confus annoncèrent que la maison était environnée d'assaillants.

— Le bleu est là, disait-on ; nous l'avons vu entrer.

— Ouvrez ! ouvrez, et livrez-nous le bleu !

Jean et Marie se regardèrent un moment.

— Je leur ferai payer cher ma vie ! s'écria Jean.

— Je veux mourir avec toi ! dit Marie.

Et tous deux, également exaltés, traînèrent les gros meubles derrière la porte et la fenêtre pour les barricader ; et Jean, après avoir mis son sabre entre ses dents, se tint prêt avec son fusil chargé, et Marie s'empara de deux pistolets placés en ornement au-dessus de la cheminée.

Le bruit extérieur cessa quelques instants, puis il recommença ; mais cette fois ce furent des rires effrayants qui glacèrent le cœur des assiégés.

Un chouan avait dit :

— Si nous laissons le bleu se défendre, il en coûtera la vie à quelques-uns de nous.

Et sur le toit de chaume de la maison il avait lancé un brandon allumé.

La flamme fit de rapides progrès. Suffoqués par la fumée, Jean et Marie comprirent bientôt les rires de leurs bourreaux, il ne restait aucune chance de salut. Les armes tombèrent des mains des deux amants ; ils enlacèrent leurs bras et se mirent à genoux.

On n'entendit plus rien que les horribles chansons des chouans qui dansaient autour du vaste brasier, comme on voit dans les carrefours des villes les enfants danser autour d'un feu de paille.

A la place de la chaumière de Jean, il y a aujourd'hui une vieille de bois ; et, quelque temps qu'il fasse, on y voit toujours une vieille femme devenue aveugle à force de pleurer, qui ne mendie pas, mais qui prie, et qui viendra là jusqu'à ce que la mort l'ait réunie aux cendres de son fils et de la jolie fille de Batz. (Revue du Cher.)

les objets submergés, laissant à l'extracteur la facilité de respirer pendant deux ou trois heures au fond; une autre machine pour relever les bateaux submergés, même les bateaux à vapeur, quelle que soit leur charge, et les soutenir hors de l'eau, afin de les réparer sur place, ou les transporter au besoin à plusieurs heures de distance, sans qu'ils touchent la rivière; deux échelles de force, à l'usage des constructeurs de bâtiments, pouvant soulever les plus grands fardeaux; et plusieurs autres objets curieux.

Nous ne pouvons nous prononcer sur le mérite des découvertes de M. Favre, n'ayant pas vu fonctionner ses machines; mais nous savons que c'est un ouvrier d'une grande intelligence et qui se recommande par des sauvetages remarquables exécutés sur nos fleuves.

— Un banquet réformiste aura lieu à Seurre (Côte-d'Or) le 11 octobre prochain.

— On écrit d'Auxerre (Yonne) que les jeunes soldats de la classe de 1839 se sont réunis dans cette ville le 12 septembre dernier; aucun d'eux n'a manqué à l'appel; ils sont partis en entonnant des chants patriotiques. Partout c'est le même empressement et le même enthousiasme.

— La journée du 19 septembre dernier a été une journée d'épouvante pour la vallée d'Urseren (Suisse). Déjà, le 17, des nuages noirs et épais s'amoncelèrent sur les montagnes; vers le soir, une pluie abondante tomba; dans la nuit du 17 au 18, tous les ruisseaux et torrents grossirent, débordèrent dans plusieurs endroits, et la pluie continuant pendant toute la journée du 18 et même du 19, toute la vallée n'offrit bientôt plus qu'un vaste lac et l'aspect de la plus affreuse désolation. On n'a point encore de nouvelles de Realp, Zundorf et Hospenthal; mais tout annonce que ces contrées ont également éprouvé des désastres, ainsi que le Tessin.

— Des plaintes répétées nous sont parvenues relativement au marché de la Martinière et à l'observation des mesures de police.

Quelques marchands, s'autorisant d'une tolérance dont ils ont joui à plusieurs reprises, se plaignent de ne pouvoir, tout en occupant dans la halle les cases qui leur appartiennent, vendre encore leurs denrées au dehors, concurrentement avec les forains; ils voudraient que cette tolérance leur fût régulièrement continuée ou absolument retirée. Leur prétention est injuste en un point; cette tolérance est essentiellement nuisible aux forains qui n'occupent la place du marché que jusqu'à midi. Or, la concurrence que font à ceux-ci les marchands sédentaires aboutit immédiatement à l'enchérissement des denrées et nuit gravement aux intérêts des classes laborieuses qui recueillent d'incontestables avantages à s'approvisionner auprès des marchands forains. Cette tolérance doit donc être rigoureusement supprimée. La police ne surveille point ceux-ci comme elle le devrait, et la fraude y trouve son profit. Il n'est pas rare, nous assure-t-on, de trouver des livres de beurre n'ayant pas leur poids réel, et le marchand qui achète pour revendre, et le consommateur après lui, en portent la peine.

La halle, ainsi que nous nous en sommes assuré, est d'ordinaire en un état extrême de malpropreté; les eaux des fontaines se répandent au loin, faute d'issues convenables. Nous appelons l'attention de l'autorité sur tous ces faits.

— On mande de Montmahoux (Doubs):

« Dans l'après-midi du 17 de ce mois, le fils d'un Polonais nommé Yameski, qui habite depuis nombre d'années la commune de Villeneuve-d'Amont, après avoir mendié au village de Déservillers, se dirigea, avec sa sœur, âgée de 11 à 12 ans, du côté de Montmahoux. Un violent orage survint après leur départ. Le jeune Yameski changea de route et se rendit seul à Gevresin, où il passa la nuit; le lendemain matin il retourna à Villeneuve. Sa mère lui ayant demandé ce qu'il avait fait de sa sœur, il répondit qu'il l'avait laissée du côté de Déservillers; inquiète de ne pas la voir rentrer, la pauvre femme se mit à sa recherche avec son fils. Pendant ce temps, le sieur Comte, allant à ses travaux, trouva dans son champ la petite mendicante étendue sans vie et l'emporta chez M. Badoz, ancien maire de Montmahoux. La justice s'y transporta; elle a reconnu que la tête de l'enfant avait été brisée à coups de pierres; son frère, âgé de 13 à 14 ans, a été arrêté. C'est lui qui fut soupçonné d'avoir été l'auteur de l'incendie qui détruisit une grande partie du village de Villeneuve-d'Amont, en avril 1836. »

— On écrit de Zurich :

Dans la nuit du 17 au 18 septembre, un terrible incendie a détruit presque en entier le village d'Ehrikon, district de Pfaffikon. L'orage et surtout le vent qui soufflait avec la dernière violence ont rendu tous les secours inutiles. Le feu, qui avait d'abord pris à un monceau de bois, s'est propagé avec rapidité; trois habitations seules restent debout.

Plus de 150 personnes se voient réduites à la misère par suite de ce sinistre. Un enfant de quinze ans a péri dans les flammes; deux autres individus ont été grièvement blessés.

Paris, le 1^{er} octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Pasquier s'est montré plein d'égards pour M. Louis Bonaparte. Quand le prince a dû être transféré de la Conciergerie à la prison du Luxembourg, il s'est empressé de mettre sa voiture à sa disposition. Au Luxembourg, l'accusé est traité avec cérémonie.

Assurément, ce n'est pas nous qui nous plaindrons jamais des prévenances dont les accusés politiques peuvent être l'objet; mais il nous est pourtant impossible de ne pas faire remarquer qu'on traitait bien autrement les prisonniers républicains. Tant il est vrai que, sous un gouvernement qui cherche son appui dans l'aristocratie, on gagne toujours quelque chose à être prince, et surtout prince de sang royal.

— Le *National* raconte que quelques-uns des gardes nationaux qui faisaient hier la haie sur le passage des prisonniers bonapartistes ont présenté les armes à M. Louis Bonaparte, et que l'officier qui les commandait lui a fait le salut avec son sabre. Le prisonnier a répondu gracieusement au

salut militaire et donné une poignée de main à l'officier. Il paraît que cet hommage était une sorte de protestation de la part des gardes nationaux auxquels M. Decazes n'avait pas voulu permettre d'assister à tour de rôle, comme c'est l'usage, à la séance de la cour des pairs.

— L'effectif de la garnison de Metz dépasse aujourd'hui 10,000 hommes, indépendamment des compagnies détachées dans les environs. On travaille activement dans chaque corps à l'instruction des recrues, et jamais jeunes soldats n'ont montré plus d'ardeur et d'aptitude militaire.

— Plusieurs journaux publient ce matin un long *memorandum* de lord Palmerston sur la question d'Orient; ce *memorandum* est arrivé hier à Paris par la voie d'un journal belge qui en aura sans doute reçu une communication officielle. Les journaux ministériels prétendent que M. Thiers a rédigé une réplique et que le gouvernement va la publier. Nous attendons.

— Le *Courrier français* rapporte aujourd'hui que M. Thiers a déclaré à plusieurs députés de la gauche que les chambres seraient convoquées, au plus tard, le 1^{er} décembre. Ce fait confirme ce que nous avons dit que la convocation des chambres était décidée pour le lundi 30 novembre prochain.

— Les crédits extraordinaires vont toujours leur train. Une ordonnance royale, en date du 21 septembre, ouvre au ministre de la guerre, sur l'exercice 1840 et au titre de la première section du budget (divisions territoriales de l'intérieur), un crédit extraordinaire de 51,674,000 fr. pour subvenir à des dépenses urgentes résultant de l'accroissement de l'effectif et du matériel de l'armée. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée aux chambres dans leur prochaine session. Les chambres en auront bien d'autres à régulariser, et l'on porte déjà à des sommes énormes les crédits qui auront été ordonnés avant leur réunion.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} OCTOBRE.

Hier au soir, à Tortoni, la rente était tombée à 70 40; aujourd'hui elle est remontée à 71 50. Le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 71 10. Pendant la bourse, il y a eu de nombreuses variations. Lorsque la liquidation a été à peu près terminée, la baisse a pris une nouvelle force. Le 3 est tombé pour fin courant à 70 60, et il a fermé à 70 95. Aucune nouvelle positive, mais beaucoup de bruits sur la flotte russe. On parle aussi d'un emprunt.

Cœur des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Présidence de M. le baron Pasquier.

Audience du 1^{er} octobre.

L'audience est ouverte à midi 1/4. On continue les plaidoiries. La parole est donnée à M^e Ferdinand Barrot :

Messieurs les pairs, le procès qui vous occupe renferme d'assez hauts enseignements pour qu'il soit utile de les recueillir et d'en prendre acte au nom des idées d'avenir. D'une part, les princes ont reconnu qu'il faut compter avec la souveraineté nationale; d'une autre part, messieurs, comme juridiction, vous vous êtes résolument saisis d'un débat qui jusqu'à présent s'était agité hors d'une enceinte judiciaire. Il est donc convenu que dorénavant nous ferons passer sous le niveau de la loi ce qui fut d'institution divine ou ce qui fut d'institution nationale; et vous avez fait un grand acte en agissant ainsi, car vous aurez fait avancer dans les voies populaires notre droit politique.

Hier, messieurs; une voix éloquente a défendu avec un admirable talent le chef de l'entreprise de Boulogne; et, disons-le, l'honneur du nom illustre de Napoléon valait bien d'être défendu par une aussi puissante parole; et, disons-le encore, messieurs, l'éclat de la défense a témoigné que cette cause pouvait aller en France à toutes les convictions. Il ne m'appartient pas de placer ma cause en dehors des lois communes. La position des accusés que je défends, Parquin, Voisin, Bataille et Desjardins, est modeste, et je parlerai pour eux comme pour de simples citoyens. J'implorerai votre justice, j'invoquerai votre raison, j'avertirai votre logique, je ferai appel à vos sentiments de loyauté, je vous rappellerai les choses de ce monde, et peut-être aussi pourrai-je mériter votre indulgence.

C'est à tort que l'accusation a donné à l'entreprise du prince Napoléon un caractère d'insolence et d'usurpation. Elle vous a dit que le prince, oubliant que le droit qu'il invoquait avait été effacé, détruit, englouti sous les débris d'une révolution, était venu tenter, comme un étourdi, un projet téméraire en vue d'une spéculation puérile et d'une ambition personnelle. Or, en vous disant cela, l'accusation a pu être ingénieuse, habile; mais elle n'a été ni franche, ni bienveillante. Ne croyez pas, Messieurs, que je vienne faire ici l'apologie de l'insurrection de Boulogne; je tiens à vous dire seulement que ce n'est point l'ambition qui a guidé ce jeune prince, c'est une pensée noble et généreuse. Cette pensée aurait pu devenir heureuse, mais elle a échoué, et aujourd'hui elle n'est plus qu'une erreur...

Pour vous convaincre de la vérité de mes paroles, lisez les proclamations, lisez-les, et vous y verrez qu'il voulait la gloire du pays, sa force à l'extérieur; lisez-les, et vous verrez qu'il voulait reculer nos frontières.

M^e Ferdinand Barrot, abandonnant ces considérations générales, aborde les différentes charges qui pèsent sur les accusés.

Parmi les accusés, dit le défenseur, vous avez remarqué assurément ce franc militaire que M. le procureur-général a semblé n'accuser qu'à regret, et sur lequel, le premier, il a laissé tomber des paroles de bienveillance. Je veux parler du colonel Voisin. C'est là un de ces vieux serviteurs de l'Empire que vous savez tous admirer. Ses antécédents, sa vie entière vous sont connus. Je n'en parlerai pas. Je me bornerai à mentionner quelques faits que je ne puis passer sous silence.

C'est à Austerlitz que le colonel Voisin reçut le grade de lieutenant; on le proposa en même temps pour la décoration; il ne voulut pas accepter, ne se croyant pas digne de deux marques d'honneur à la fois. En 1813, Voisin avait été promu au grade de lieutenant-colonel; il était en Italie et se couvrait de gloire; en présence d'un corps d'armée de plus de 6,000 hommes, il n'avait que douze husards avec lui; eh bien! avec ces douze hommes, il chargea les Anglais et les mit en déroute.

Arrivant à la discussion des faits, M^e Ferdinand Barrot soutient que le colonel Voisin ignorait les projets du prince. S'il l'a suivi dans son voyage sur mer, c'est qu'il ne connaissait point la nature et le but de ce voyage. Voisin a sans doute pris part à l'émeute, mais pouvait-il faire autrement? il était l'ami du prince.

L'avocat passe à la défense de Parquin, il rappelle ses bons et loyaux services; la croix qui brille sur sa poitrine a été portée par l'empereur lui-même qui la lui a donnée de ses propres mains.

En ce qui concerne l'accusé Desjardins, le défenseur rappelle que

c'est un père de famille que recommandent trente ans de services et huit blessures.

Maintenant, Messieurs, j'ai à vous présenter la défense de Bataille, Bataille, bon et loyal jeune homme, d'un cœur ardent et d'une intelligence éclairée, est un ancien élève de l'Ecole polytechnique. Ce titre suffit déjà pour vous le recommander. Bataille, à sa sortie de l'Ecole, se livra aux études industrielles. Hier, un témoin vous a déclaré que toute la vie de l'accusé avait été employée dans les études de chemins de fer et de travaux publics: Bataille est ingénieur civil. Il y a quelque temps, l'emploi vint à manquer pour lui, et c'est alors qu'il se livra à l'étude d'une question politique qui préoccupait tous les esprits, l'étude de la question d'Orient. Bataille étudiait sur les cartes, dans les livres; il comprenait parfaitement les intérêts divers qui pouvaient se donner rendez-vous en Orient; il était partisan de l'alliance russe; ses articles avaient été remarqués, et des personnages importants lui conseillaient de les rédiger en mémoire. Bataille s'adressa d'abord au *Journal des Débats*, mais la question d'Orient avait un rédacteur spécial dans cette feuille; il donna ses articles au *Capitole*. Ce fut une bonne fortune pour ce journal. L'accusation le lui reproche aujourd'hui et s'en empare comme d'un antécédent. Mais que dirait-elle si par hasard le *Journal des Débats* avait accueilli les articles de Bataille?

Il fut amené par ses études industrielles à faire un voyage à Londres. Il fut présenté au prince Louis; il le trouva penché sur les mêmes études, s'occupant comme lui de la question d'Orient. Tous deux se trouvèrent d'accord dans ce travail, et les souvenirs de l'Empire faisant le reste, ils se lièrent tous les deux.

Messieurs, dit le défenseur en terminant, voici ce que Bataille m'écrivait il y a quelques jours: « Faut-il donc que je voie mon avenir brisé par une condamnation politique!... » Je ne lui ai pas répondu, messieurs; j'ai pensé qu'il suffisait de recommander cet avenir à vos consciences.

M^e Delacour présente la défense de Maisonnat. Il s'attache à prouver que l'entrevue dont a parlé le général Magnan n'a pu avoir lieu comme il l'a dit.

Le défenseur tire de l'examen des faits la preuve que tous les propos prêtés à son client n'ont pas été tenus. Il dit en terminant qu'il a été étonné d'entendre le général protester avec tant de chaleur de son dévouement au roi et aux institutions, lui qui en 1831 fut mis en non-disponibilité à cause de sa conduite ambiguë comme colonel du 49^e de ligne, lors des événements de Lyon.

L'audience est suspendue.

Pendant la suspension de l'audience, le général Magnan s'approche d'un groupe d'avocats et s'adresse à M^e Delacour en gesticulant avec force. Nous croyons comprendre qu'il est question des insinuations dirigées par le défenseur contre M. le général Magnan.

M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, et Cubières, ministre de la guerre, entrent à l'audience.

L'audience est reprise à trois heures et quart.

Aladenize est revêtu de son uniforme de lieutenant; il porte sur sa poitrine la croix de juillet.

L'accusé Persigny demande la parole.

M. le président: Parlez.

Persigny: Messieurs les pairs, il y a sept ans que des études approfondies des époques consulaire et impériale m'ont donné le culte de la cause napoléonienne; c'est pour cela que je n'ai pas hésité à me faire le soldat d'un homme, d'une famille. Quand j'ai vu qu'il n'y avait dans mon pays ni véritable autorité, ni véritable liberté...

M. Pasquier: Je ne puis pas vous laisser dire de pareilles choses.

Persigny continue; il attaque la conduite du gouvernement et parle des lois de septembre...

M. Pasquier: Accusé, vous servez mal votre cause; les lois de septembre n'ont rien de commun avec votre position.

Persigny, sans écouter l'avis du président, continue de lire son discours qui est une glorification des idées napoléoniennes.

M. Pasquier: Tâchez d'abrégier, la cour n'est pas là pour entendre lire des brochures.

Persigny passe quelques feuillets et continue encore, mais il est bientôt interrompu par le président qui lui ôte la parole.

M^e Barrillon, défenseur de Lombard, Conneau et Persigny, a la parole. Il rappelle les antécédents de ses clients; tous ont été séduits par les idées napoléoniennes; leur enthousiasme pour l'Empire est une superstition, un culte, et ce culte, ils l'ont reporté sur la personne du neveu de l'empereur.

Il est quatre heures, l'audience continue.

Faits Divers.

Un industriel d'un nouveau genre est venu surprendre, il y a quelques jours, la bonne foi et la pitié des habitants de Gevrey (Côte-d'Or) et de quelques communes de ce canton.

Une religieuse se présenta devant le maire et le curé de Gevrey, et, après avoir montré ses papiers, qui paraissaient parfaitement en règle, demanda l'autorisation de faire dans le canton une quête pour l'œuvre de Saint-Joseph. L'autorisation accordée, voilà notre religieuse courant les campagnes et recueillant d'assez nombreuses offrandes; quelques personnes trouvèrent bien cette quête un peu insolite, mais elles ne s'en préoccupèrent pas davantage.

Un jour, cependant, que la religieuse nomade, fatiguée de ses courses, avait eu la fâcheuse pensée de s'arrêter dans une auberge située sur la route de Nuits, deux gendarmes survinrent, et, soit par habitude, soit que leurs soupçons eussent été éveillés, ils lui demandèrent ses papiers, qui, cette fois encore, furent jugés irréprochables.

Cependant l'un des gendarmes, dont l'attention paraissait fixée sur la partie inférieure du visage de la religieuse, la pria tout-à-coup de passer avec lui dans la pièce voisine. Là il ne lui fut pas bien difficile de constater que la prétendue religieuse avait de la barbe au menton, et que ces habits si modestement et si habilement disposés cachaient un forçat échappé du bagne de Toulon ou de Brest.

Là se terminèrent les aventures de la bonne sœur, qui est aujourd'hui entre les mains de la justice. (*Courrier de la Côte-d'Or.*)

— On écrit de Louviers (Eure):

Voici deux faits qui viennent de se passer dans une des communes de notre département, et qui témoignent d'une affligeante démoralisation.

Un jeune enfant de dix ans environ, sur le refus que lui faisait sa grand-mère de lui donner un œuf cinq minutes avant de dîner, dit qu'elle allait s'en repentir, et un quart d'heure ne s'était pas encore écoulé que déjà on retirait son cadavre de la rivière de Seine, où il s'était jeté volontairement.

Deux jours après, un de ses camarades, âgé de 11 ans et demi, sur une légère contrariété qu'il éprouvait, dit qu'il en ferait bien autant que son ami, qu'il ne craignait pas de mourir, que la mort par eau n'était pas douloureuse; et quelques heures après, on repêchait aussi son cadavre arrêté dans les roseaux de la rive.

Ce double suicide a, comme on le pense bien, frappé de stupeur tous les habitants de cette commune. On nous a assuré que d'autres personnes veillaient sur un troisième enfant qui, lui aussi, avait proféré des menaces sinistres, tant il est vrai que l'exemple du mal est souvent contagieux. Peut-être aussi ces jeunes enfants, dans une aberration d'esprit qu'on ne saurait concevoir, avaient-ils ensemble formé le projet d'en finir avec la vie!

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, Z. RITTIEZ.

Annonces judiciaires.

Etude de M. Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

Le mercredi sept octobre mil huit cent quarante, à neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'un grand assortiment de dentelles saisies, et en outre de chaises, tables, buffet, poêle et batterie de cuisine. (974)

(1914) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,
D'OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession de demoiselle Thérèse-Julie Barrens, quai des Augustins, 76, au 2^{me}.

Le mardi six octobre courant, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente du mobilier dont s'agit, consistant en secrétaires, commode, chaises, glaces, lit garni, batterie de cuisine, etc., etc.

Le samedi dix-sept du même mois, à onze heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise à Lyon, place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er}, il sera procédé à la vente de sept couverts, six cuillères à café, une poche et une cuillère à ragoût, le tout en argent; une montre et une petite croix en or; le tout dépendant de la même succession.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI DE VILLEROI, 11.

A vendre de gré à gré, en bloc ou en détail.

PLUSIEURS DOMAINES en terres labourables, prés et vignes, avec maison de granger, maison de maître pourvue d'eaux abondantes, verger et jardin attenants, le tout situé sur les commune et territoire d'Irigny (Rhône).

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les visiter, à M. Granger, maire à Irigny, et audit M^e Quantin, pour les prix et conditions. (8730)

Annonces diverses.

(8724) A céder de suite.

UNE ÉTUDE D'AVOUÉ et UN OFFICE D'HUISSIER.

S'adresser à M. Guard, avoué à Louhans (Saône-et-Loire).

(8702) A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE MERCERIE, BONNETERIE ET FOURNITURE DE BRODERIE, établi depuis vingt-cinq ans dans un bon quartier.

S'adresser à M. Dunoyer-Villard, marchand de bas, à l'angle des rues Mercière et Petit-David, n° 5, au 1^{er}.

(8703) A vendre.

UN JOLI CAFÉ situé aux Brotteaux, dans une très-belle position.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Daronat, rue de Sèze, derrière le café du Grand-Orient.

(8726) A vendre.

PETIT FONDS DE CABARET, situé rue du Péral, à côté du boulanger, près du bureau du chemin de fer. S'y adresser.

(8728) A vendre.

JOLI FONDS DE CAFÉ, tout réparé à neuf et bien achalandé, situé à la Croix-Rousse, clos Pailleron.

S'adresser à M. Solichon, grande rue de la Croix-Rousse, n° 60.

(8733) A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ situé sur une des meilleures places de Lyon, existant depuis un grand nombre d'années.

S'adresser chez M. Charvet, liquoriste, rue des Augustins, n° 10, à Lyon.

(2537) A vendre ou à louer.

UN GRAND HANGAR ayant servi de manège à M. Margerie. Il est couvert en tuiles creuses, de 42 mètres environ (125 pieds) de long sur 15 mètres environ (44 pieds) de large; il a une avenue sur la rue Madame et sa façade sur la rue de Sèze, 42. — S'adresser chez MM. Marduel et Mauget, rue de Sèze, 8.

(8690) A vendre.

COLLECTION DE PLANTES GRASSES ET AUTRES.
Cours d'Herbouville, n° 28, maison Blanc.

(8505) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes.... 2 fr. 30 c.

Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.

S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

(8716) AVIS.

Il s'est perdu, le 10 du courant, UN CHIEN BARBILLOT-BASSET, allongé, biche argenté, pieds, poitrail, bout de queue, intérieur des oreilles blancs. — Récompense à celui qui le rendra chez M. Chignard, quai Peyrollerie, n° 132.

(8735) AVIS.

Il a été volé, dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, UNE JUMENT ALEZANE BRULÉE, âgée de quatre ans et demi, marquée en tête; elle a un sêton au poitrail et des boutons de feux sur la pointe du jarret droit de derrière, harnais à l'allemande et chasse-mouche blanc.

UN CHARIOT garni de ses chaînes, sabot, marche-pied, le tout peint en bleu; les écrous sont à huit pans; la limonière gauche est revêtue d'un cercle de fer.

Ceux qui pourraient en donner des nouvelles peuvent s'adresser à la gendarmerie de Bourg (Ain), ou chez M. Bourdon, marchand de chevaux à Vaise, faubourg de Lyon.

AVIS.

Il a été perdu vendredi 2 octobre, de midi à une heure, UN BILLET DE BANQUE DE 250 FRANCS, de la rue Buisson à la place de la Fromagerie, passant par la rue Gentil. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au bureau du Censeur, où une récompense de vingt-cinq francs lui sera remise. (8734)

(8718)

AVIS.

M. DOREL (GASPARD), marchand de bas, rue Saint-Côme, n° 10, se retirant des affaires, a l'honneur de prévenir qu'il vendra toutes les marchandises qui font partie de son fonds au-dessous du prix de facture.

A louer à la Noël. — MAGASIN AGENCÉ.

A vendre. — UN COFFRE-FORT EN FER.

AVIS.

(8714) UN HOMME âgé de 40 ans, qui s'occupe d'agriculture depuis vingt-cinq ans, désirerait trouver un emploi d'homme d'affaires ou régisseur d'une propriété rurale. Il donnera sur sa moralité et ses connaissances en agriculture tous les renseignements désirables; il a dirigé pendant neuf ans une propriété très-considérable, à 2 myriamètres (4 lieues) de Paris. Il est porteur d'un certificat qui ne laisse rien à désirer. S'adresser chez M. Devillaine, rue de la Barre, hôtel d'Angleterre; demander M. Joseph, chambre n° 9.

(8691)

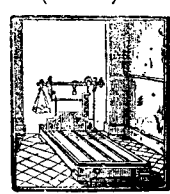
AVIS.

On désire louer à la Saint-Jean prochaine 15 à 18 pièces à un 1^{er} ou 2^e étage dans un quartier bien fréquenté.

On est prié de donner l'adresser au café Briand, quai d'Orléans.

(2542)

AVIS.



La maison BÉRANGER et Co, de Lyon, déjà connue pour la bonne confection des Balances-Bascules et autres instruments de pesage, vient d'obtenir un nouveau brevet de quinze ans qui la met à même d'offrir pour le pesage des voitures, pour poids public et pour le commerce, tout ce qu'il y a de plus parfait en Balances-Bascules, à des prix modérés.

(8725)

VOITURE A VENDRE.

A date de vendredi 2 octobre, on pourra visiter et acheter, à l'hôtel des Générales, rue des Générales, une voiture dite briska, pouvant servir de voiture de ville et de poste, parce qu'elle est à deux fins, c'est-à-dire à deux fonds, avec avance mobile et vasistas, ou seulement à tablier et à un seul fond, selon que l'on veut la disposer de l'une des deux manières. Cette voiture est garnie de tous ses accessoires, tels que sièges pour le devant et pour le derrière, vache, coffre, etc., etc.

NOTA. — Cette voiture ne devant séjourner que peu de jours à Lyon, ceux qui désireraient en faire l'acquisition sont invités à se hâter de venir la visiter.

NOUVEAU GRAND DÉPÔT D'HUITRES.

Ouverture du Restaurant Neptune,

QUAI VILLEROI, n° 2, UNE ENTRÉE PONT DE PIERRE, 6.

A compter de ce jour, l'on trouvera audit établissement des huîtres de toutes premières qualités. Des écaillères sont à la disposition des consommateurs qui veulent les faire porter en ville.

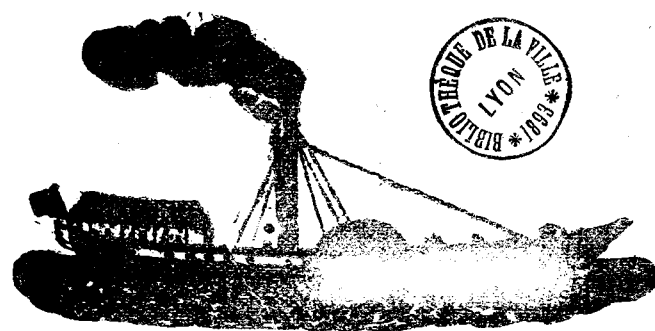
SPECIALITÉ.

Dépôt de pâtés et terrines de foie gras de Strasbourg aux truffes du Périgord. (8736)

BATEAUX A VAPEUR INEXPLOSIBLES.

MM. les voyageurs sont prévenus qu'un bateau à vapeur partira de MOULINS pour NEVERS, ORLÉANS, TOURS, ANGERS et NANTES, tous les jours impairs, à 7 heures 1/2 du matin. — Le premier départ aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

Le bateau arrive à ORLÉANS avant le départ de toutes les voitures pour Paris. (8710)



SERVICE

DE LYON A ROMANS.

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS POUR VALENCE,

A ONZE HEURES DU MATIN,

Correspondront directement avec ROMANS, et se chargeront du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

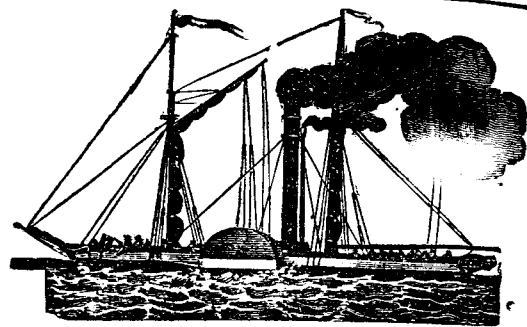
Le trajet de LYON à ROMANS s'effectuera en sept heures.

Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

Avis à la Confiance.

Bureau d'indication pour les ventes et achats de propriétés, établissements, fonds de commerce, placements pour les personnes des deux sexes dont on aura pris les renseignements les plus satisfaisants, rue Mulet, n° 2.

Le sieur BARBOLLAT, directeur, est chargé de la vente de plusieurs propriétés, fonds de commerce, etc. (8732)



LES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

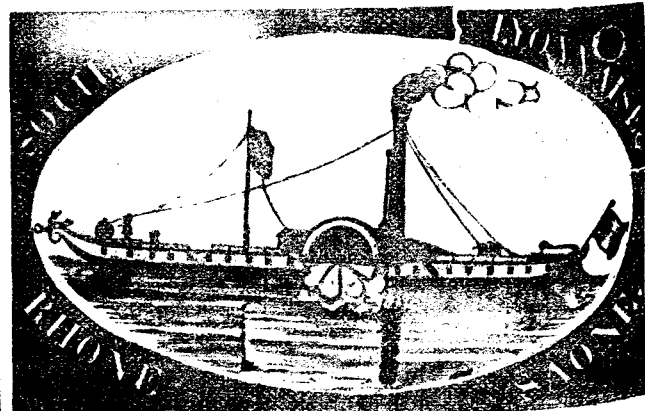
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE. Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

SUPPLÉMENT AU CENSEUR

Du Dimanche 4 octobre 1840.



Lyon, 3 octobre 1840.

La guerre est commencée en Orient; Beyrouth est pris et incendié. Cette fois encore les Anglais se sont montrés fidèles à leurs traditions de pirates; là où ne se trouvaient pas de soldats pour défendre des remparts impuissants, ils ont brûlé des maisons; là où se trouvaient de malheureux malades abandonnés, ils ont lancé des obus; ils ont commis ces actes de violence dans le moment où Rifaat-Bey portait à Constantinople des propositions de paix, dans le moment où on annonçait qu'elles étaient acceptées. Mais que leur importe le droit des gens et les lois les plus sacrées de l'humanité? c'est en les violant qu'ils ont fondé et maintenu leur puissance. L'Angleterre vit de monopole, il lui faut des populations à exploiter, et l'exploitation commerciale ne connaît pas de droit des gens.

A la nouvelle de la prise de Beyrouth, on s'est ému à Marseille, à Lyon, à Paris. « Un sentiment général d'indignation », dit le *Sémaphore* du 2 octobre, a accueilli la nouvelle de cet acte infâme d'agression. »

Notre correspondant de Paris nous annonce que les fonds ont baissé de quatre francs à la bourse; et nous savons de bonne part qu'à Lyon les affaires ont été dès hier tout-à-coup suspendues. On le voit, la sensation a été profonde.

Un grand conseil de ministres a été tenu aussitôt l'arrivée de la dépêche télégraphique; on y a appelé plusieurs hommes d'état. Nous le concevons, la position est grave et mérite qu'on s'en occupe.

Le ministère a-t-il été surpris par les événements? nous ne le pensons pas. Depuis le 15 juillet, il a vu toutes ses tentatives d'accommodement rejetées; elles ont échoué successivement, aucune même n'a paru avoir quelques chances de succès. Il a dû dès lors prévoir les hostilités.

Ici commence pour lui une immense responsabilité; car c'est dans cette prévision qu'il a agi. Quand il a rappelé l'amiral Lalande, il savait que l'Angleterre exécuterait le traité Brunow; il le savait aussi quand il donnait l'ordre à six bâtiments de guerre de rester en station à Toulon, et quand il faisait naviguer notre flotte loin des côtes de la Syrie.

Ces faits prouvent qu'il n'a pas été trompé par les événements, mais qu'il avait décidé d'abandonner Mehemet-Ali à la vengeance anglaise. Nous soutenons qu'il n'a pas pu douter de l'exécution du traité, car les avertissements de la presse ne lui ont pas plus manqué que les échecs de sa diplomatie.

Ce traité, une fois ratifié, ne devait-il pas s'exécuter? N'a-t-il pas pour base l'ambition de la Russie et la cupidité de l'Angleterre? Avec de pareils éléments, il aurait fallu d'autres mains que celles de M. Thiers pour l'annihiler.

Ce traité conclu a été pour nous une injure; son exécution est une violation de l'équilibre européen; nous sommes désormais menacés dans nos intérêts. La prise de Beyrouth aura en Europe un long retentissement; tous les regards en ce moment sont fixés sur nous; de tous côtés on se demande ce que fera la France. Nous savons, nous, ce que ferait la France libre; il nous reste à savoir ce que fera son gouvernement.

Il n'y a plus à hésiter; il faut qu'il dise son dernier mot; il faut enfin qu'il nous apprenne s'il a renoncé complètement à la mission de défendre nos intérêts, nos droits et notre honneur. Depuis dix ans, on l'a accusé, avec raison, de faiblesse et même de lâcheté; mais le verdict solennel qui peut en dernier ressort le flétrir sera bientôt prononcé, s'il ne répond pas par un acte de vigueur à l'insolente agression des Anglais.

NOUVELLES D'ORIENT.

Alexandrie, le 23 septembre 1840.

Je profite d'une occasion pour vous donner les nouvelles de Syrie que nous venons de recevoir. Le bateau à vapeur le *Prométhée*, arrivé de ce pays, a apporté à l'escadre des Anglais blessés à l'attaque de Beyrouth. Ibrahim-Pacha ayant voulu faire marcher une colonne de troupes le long du rivage, deux bateaux à vapeur ont remorqué près de là deux vaisseaux dont le feu a considérablement maltraité les Egyptiens; mais une autre division qui avait contourné la montagne a fait beaucoup de mal aux Anglais et aux Albanais, dont plusieurs ont été blessés et faits prisonniers. L'amiral Stopford, voyant que ses démonstrations ne faisaient point soulever les populations du Liban, a envoyé deux frégates brûler Caïffa, espérant par ce moyen exciter une sédition chez les Napoléoniens. On dit que la flotte doit se rendre devant Saint-Jean-d'Acre. Nous venons de recevoir de Constantinople le bateau à vapeur autrichien la *Mariann*. Tout ce qu'on a pu savoir du consul, c'est qu'on attendait 15,000 Russes demandés par le sultan pour défendre cette capitale. On annonçait encore la nomination d'un nouveau pacha d'Egypte. (*Gazette du Midi*.)

La malle des Indes nous apprend que l'on préparait dans ce pays une expédition de 45 bâtiments, dont 22 de guerre, 15 navires marchands et 8 bateaux à vapeur. On ne dit pas leur destination. Du reste, les journaux de l'Inde sont insoufficients.

Paris, le 2 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est avec la plus profonde tristesse et la plus vive indignation que nous avons lu ce matin dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante qui annonce le bombardement, l'incendie et la prise de possession de la ville de Beyrouth par les puissances alliées:

Marseille, 1^{er} octobre, à une heure et demie.

Malte, le 27 septembre.

Le *Prométhée*, parti de Beyrouth le 20, a annoncé qu'à près un bombardement de neuf heures qui a réduit la ville

en cendres, les Egyptiens l'ont évacuée dans la nuit, et les alliés en ont pris possession.

L'Orient, qui a quitté Alexandrie le 24, a fait savoir que le firman de déchéance de Mehemet-Ali a été communiqué le 21 à Son Altesse par les consuls-généraux des quatre puissances qui, aussitôt après, ont amené leurs couleurs et se sont retirés à bord de leurs bâtiments.

P. S. — Vous serez sans doute curieux de connaître l'effet qu'ont produit dans Paris les nouvelles publiées ce matin dans le *Moniteur*. Le premier sentiment a été un sentiment de consternation générale. Aussitôt que le *Moniteur* a paru dans les lieux publics, presque partout, la première personne entre les mains de laquelle il était tombé s'empressait d'en donner lecture à haute voix.

A Tortoni, les gens d'affaires ont témoigné d'abord une grande surprise; puis, quand ils ont été un peu remis de cette surprise et quand ils ont commencé à examiner les conséquences qui pouvaient résulter de ce qui vient de se passer sur les côtes de Syrie, leur étonnement et leur frayeur se sont dissipés. Selon eux, le bombardement de Beyrouth n'était que la conséquence logique de tout ce qui s'est fait depuis plus de deux mois; et quand on leur demandait ce qu'ils pensaient que le gouvernement allait faire: « Que voulez-vous qu'il fasse? » répondaient-ils. S'il avait dû faire quelque chose, est-ce qu'il ne l'aurait pas fait dès le principe? Une baisse de quatre francs s'est tout aussitôt déclarée.

Ajoutée à toutes celles des deux mois passés, elle porte à près de 20 fr. la dépréciation subie par la rente.

A la bourse, chacun s'est questionné pour savoir quelles mesures le gouvernement allait prendre en présence des événements. Nous n'avons pas pu obtenir une seule réponse à cette question. On disait bien que le conseil des ministres s'était réuni hier au soir, que depuis ce matin il était encore assemblé; mais on n'ajoutait rien qui pût indiquer la nature ou la portée de ses résolutions.

La cour des pairs a été présidée aujourd'hui par M. Portalis. M. Pasquier a passé toute la journée au château où il avait été mandé par le roi pour prendre part à un grand conseil qui a été tenu aujourd'hui au sujet des affaires d'Orient. On disait au Luxembourg que les chambres allaient être immédiatement convoquées.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE.

La nouvelle du bombardement de Beyrouth a produit un grand effet sur le cours des fonds. A Tortoni, le 3 a ouvert à 69 et quelques instants après il était à 67, et c'est à ce prix qu'il a ouvert au parquet. Après l'ouverture, le 3 a été coté à 66 75. Jusqu'au moment de la réponse des primes la baisse a paru arrêtée, mais elle a recommencé après la réponse, et la rente a fermé à 66 80. A quatre heures, 66 70.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Cour des Pairs.

Présidence de M. le baron Portalis, vice-président.

Audience du 2 octobre.

L'audience est ouverte à midi et quart.

On continue les plaidoiries.

M^r Lignier présente la défense d'Ornano, de Galvani, d'Almbert, d'Orsi et de Bure.

Le défenseur discute les faits à la charge de ses clients. Il s'attache à démontrer que leur conduite a été toute spontanée; ils ignoraient les projets du prince; mais ils l'aimaient, mais ils lui étaient sincèrement dévoués. Ils se sont embarqués avec lui, et quand il leur a montré la France en leur disant: « Voilà le but de mon voyage, voulez-vous me suivre ou m'abandonner? » ils n'ont pas pu se séparer de lui, ils ne le devaient pas.

En résumé, ajoute le défenseur, les deux points culminants de la cause sont de savoir si les accusés connaissaient les projets du prince à l'avance. Eh bien! sur ce premier point, il est impossible de se prononcer pour l'affirmative. Le prince ne pouvait se confier à personne, il ne le devait pas; il n'avait aucun besoin de le faire, et révéler ses projets aurait pu nuire à leur exécution. Le second point est de savoir quelle part mes clients ont prise à l'insurrection. Eh bien! personne n'a signalé un fait qui leur fût particulier. Ils accompagnaient le prince à Boulogne, voilà tout leur crime.

M^r Ducluzeaux présente la défense de l'accusé Forestier.

M. Frank-Carré, procureur-général: Messieurs les pairs, la tâche du ministère public serait accomplie, si le premier défenseur que vous avez entendu s'était renfermé dans le rôle que lui imposait sa mission; mais ses préoccupations politiques l'ont fait sortir de ce rôle et nous obligent à faire une réponse aux doctrines qu'il a émises, aux principes sur lesquels il a basé sa défense. Ce n'est pas seulement l'avocat, c'est ici l'homme politique qui est devenu notre contradicteur, et c'est à l'homme politique que nous voulons répondre.

Nous n'acceptons pas les doctrines de la défense, nous sommes prêts à entrer avec elle dans les questions qu'elle a soulevées, et nous démontrerons sans peine que la raison politique et la loi sont d'accord pour justifier l'accusation.

Assurément notre adversaire n'a pas fait preuve d'impartialité pour le gouvernement, mais cependant il ne lui a pas dénié le droit de se défendre. Vous reconnaissez à ce gouvernement le droit de se protéger lui-même. Eh bien! nous vous demandons alors ce que vous voulez, si vous ne voulez pas de procès. Le droit de se défendre pour un gouvernement, c'est la loi, c'est la justice; si vous repoussez la loi et la justice, vous voulez donc qu'il ait recours à l'arbitraire; eh bien! le gouvernement de juillet ne fait pas l'injonction aux citoyens de courir sus à ses ennemis, il ne les a pas condamnés d'avance, il les appelle devant la justice; il les juge, il ne les proscribit pas. Est-ce que vous voulez lui reprocher d'agir ainsi?

Savez-vous ce que c'est que la puissance qui est née du gouvernement de juillet? cette puissance est la puissance légitime par excellence, c'est l'expression la plus complète de cette grande révolution de 89 qui a proclamé la souveraineté du peuple.

M. le procureur-général réfute ensuite les arguments de M^r Berryer qui ont déclaré la cour des pairs impuissante à juger. Vous êtes venu en France pour un crime, dit-il à Louis Napoléon en finissant son réquisitoire, vous serez jugé comme tout accusé et puni comme tout criminel.

Louis Bonaparte se lève: M. le procureur-général vient de faire un discours éloquent, mais il était inutile; en priant M^r Berryer d'expliquer mes intentions ainsi que mes droits, j'ai voulu faire mon devoir envers ma naissance et envers ma famille. M^r Berryer a admirablement bien rempli sa tâche. Maintenant qu'il s'agit de mon sort, je ne veux pas me mettre à l'abri derrière une exception; je veux partager le sort de mes amis, des hommes qui ne m'ont pas abandonné au jour du danger. Je prie donc M^r Berryer de ne pas continuer ma défense. (Mouvement.)

M^r Berryer se lève après quelque hésitation: Les nobles sentiments que le prince Napoléon vient d'exprimer rendent plus précieux pour moi l'honneur qu'il m'a fait de me choisir pour son avocat, et je suis plus heureux d'avoir apporté pour sa défense tout le zèle, toute la franchise, toute l'énergie de ma conviction.

J'obéirai au prince. Que ferai-je, d'ailleurs, pour répondre au discours de M. le procureur-général? j'aurais à discuter une autre cause, à défendre mes convictions personnelles qu'on a attaquées, à répondre en quelque sorte à ma propre accusation. Point de tels débats ici, une autre arène m'est ouverte.

M. le procureur-général paraît tout décontenancé de cette réponse dédaigneuse. On rit dans les tribunes. M. Frank-Carré se coiffe avec humeur et se retire de l'audience.

La séance est suspendue. Plusieurs pairs viennent causer avec M^r Berryer.

A trois heures et demie l'audience est reprise.

M. le procureur-général se lève et lit des conclusions par lesquelles il requiert contre tous les accusés les peines portées par la loi.

M. le président: La cour donne acte à M. le procureur-général.

Les débats sont terminés, la cour va se retirer dans la chambre de ses délibérations.

Les accusés, sur la demande du président, déclarent qu'ils n'ont rien à ajouter à leur défense.

On fait retirer les accusés et évacuer les tribunes.

Il est 3 heures 3/4.

ABDICATION DU ROI GUILLAUME.

Nous recevons par les journaux hollandais l'importante nouvelle de l'abdication du roi Guillaume.

Voici ce que nous lisons dans le bulletin de la bourse d'Amsterdam, du 30, publié par l'*Avondbode*:

« Déjà, avant l'ouverture de la bourse, de nombreuses ventes avaient eu lieu en fonds hollandais. Comme on n'avait reçu du dehors aucune nouvelle extraordinaire qui pût causer de grandes variations dans le cours des fonds publics, on comprit bientôt que des nouvelles d'un haut intérêt devaient avoir été reçues de La Haye par nos principales maisons. A la Société des fonds publics, les intégrales tombèrent à 49. A la Bourse, on a appris que d'après des lettres de La Haye, arrivées le matin par courrier, le roi aurait manifesté l'intention d'abandonner le trône qu'il occupe depuis un quart de siècle.

« On prétendait même savoir que S. M. ferait prochainement connaître cette résolution à la nation par une proclamation, et qu'à dater de ce jour elle abandonnerait le sceptre. L'impression et l'abattement que cette nouvelle a produits sont indescriptibles.

« Le roi, dit-on, a fait connaître cette résolution hier à quelques-uns de ses ministres avant son départ pour le château du Loo. Nous rapportons ces nouvelles pour ce qu'elles sont, en attendant que des éclaircissements ultérieurs nous aient permis d'en apprécier la certitude ou la fausseté. »

Le *Journal de La Haye* ne dit pas un mot de cette nouvelle; il ne l'annoncera sans doute que lorsqu'elle aura acquis un caractère officiel.

Aujourd'hui il se borne à mentionner le départ du roi pour Loo.

« Le *Handelsblad*, dans son bulletin de la bourse d'Amsterdam, rapporte à peu près dans les mêmes termes que l'*Avondbode* la nouvelle de l'abdication du roi des Pays-Bas. Il ajoute que ce prince est parti pour le Loo avec le baron de Fagel, l'un de ses plus anciens amis, qui était arrivé récemment de Paris où il remplissait depuis long-temps les fonctions de ministre plénipotentiaire. »

Voici ce que nous lisons également dans le *Handelsblad*:

« A la bourse, on assurait que le départ du roi pour le Loo se rapportait à son abdication, et que le prince et la princesse d'Orange seraient présentés à ce château lundi prochain. On croit savoir que S. M. a déjà donné l'ordre de transmettre dans deux jours toutes les pièces des divers départements ministériels au prince d'Orange, qu'il traiterait dorénavant toutes les affaires lui-même.

Nous attendons avec le plus vif intérêt des communications ultérieures sur les bruits répandus à la bourse. »

L'*Observateur belge* fait les réflexions suivantes à propos de cette nouvelle:

« Après avoir occupé le trône pendant vingt-cinq ans, après avoir perdu, par les fautes de son gouvernement, la plus belle et la plus grande partie de ses états; après avoir reconnu l'indépendance de la Belgique et la dynastie de Léopold; après avoir sanctionné les modifications introduites dans la loi fondamentale des Pays-Bas, par suite de notre séparation d'avec la Hollande, le roi Guillaume abdique.

« Son fils aîné, le prince d'Orange, monte sur le trône.

« Les motifs de cette détermination, la presse hollandaise ne les révèle pas encore.

« L'abdication du roi Guillaume se rattache-t-elle à des causes politiques, ou tient-elle uniquement à des considérations de famille? Descend-il du trône pour faire place à un système nouveau, ou pour réaliser l'union qu'il projetait avec une dame de sa cour et à laquelle il dut renoncer l'an dernier? — Ces questions ne peuvent attendre long-temps une solution. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POUTAILLERIE, 19.